

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2007 B 00453 Numéro SIREN : 493 417 372 Nom ou dénomination : FIC INVEST
--

Ce dépôt a été enregistré le 15/09/2020 sous le numéro de dépôt 70406



20200704062019

DATE DEPOT : 15/09/2020

N° DE DEPOT : 70406

N° GESTION : 2007B00453

N° SIREN : 493417372

DENOMINATION : FIC INVEST

ADRESSE : 25 rue de Bretagne 75003 Paris

MILLESIME : 2019

FIC INVEST

Société par actions simplifiée au capital de 1 036 000 euros

Siège social : 25 rue de Bretagne

75003 Paris

493 417 372 RCS PARIS

COPIE CERTIFIEE

CONFORME

A L'ORIGINAL

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

En date du 30 juin 20

Résolution votée

Greffé du tribunal
de commerce de Paris
Comptes annuels déposés le :

21 SEP. 2020

Sous le N° :

70406

Résolution présentée

3^{ème} résolution

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice soit 415 629,70 €
comme suit :

Bénéfice de l'exercice : 415 629,70 €

Report à nouveau : 415 629,70 €

Cette résolution est ...

Résolution votée

« 3^{ème} résolution

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice soit 415 629,70 €
comme suit :

Bénéfice de l'exercice : 415 629,70 €

Report à nouveau : 415 629,70 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité »

FIC INVEST**Société par actions simplifiée au capital de 1 036 000 euros****Siège social : 25 rue de Bretagne****75003 Paris****493 417 372 RCS PARIS**

COPIE CERTIFIÉE
CONFORME
A L'ORIGINAL

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 30 juin 2020

RAPPORT DU PRESIDENT

Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire à l'effet de vous présenter les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 de vous demander de les approuver et d'affecter les résultats de cet exercice.

Les documents requis vous ont été adressé ainsi que le présent rapport.

Les comptes sociaux qui vous sont présentés ont été établis selon les normes requises.

1) Activité de la société et présentation des comptes

Pour cet exercice, nos produits financiers se sont élevés à 138 K€ représentés par l'encaissement de dividendes et de produits de participations contre 557 K€ lors de l'exercice précédent.

Par ailleurs, nous avons facturé des prestations à nos filiales à hauteur de 874 K€ contre 444 K€ en 2018.

Nos charges se montent à 23 K€ pour les charges financières, et à 464 K€ pour les charges externes, charges de fonctionnement et les impôts et taxes.

L'impôt sur les bénéfices de cet exercice s'élève à 111 K€.

Le résultat net de l'exercice s'élève à 415 629,70 €. Le résultat net dégagé en 2018 était de 558 024,98.

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice 2019 comme suit :

Bénéfice de l'exercice : 415 629,70 €

Report à nouveau : 415 629,70 €

2) Activités de la société en matière de recherche et de développement : néant

3) Modifications apportées au mode de présentation des comptes annuels ou aux méthodes d'évaluation suivies les années précédentes : néant

4) Dividendes versés au titre des trois exercices précédents (article 243 bis du CGI) :

Exercice	Dividende net
----------	---------------

2016	50,00 €
------	---------

2017	-
------	---

2018	-
------	---

Règlement des fournisseurs : les fournisseurs de la société sont réglés dans le délai de 50 jours.

Mandats des mandataires sociaux :

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1 al.3 du code de commerce, nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercées dans d'autres sociétés par notre Président Monsieur Christophe DURAND en 2018 :

- Représentant FIC INVEST présidente de la SAS FINANCIERE IMMOBILIERE DE CHAMPAGNE
- Présidente de la SAS FIC PROMOTION
- Gérant de la Société civile LUNDY
- Représentant FIC INVEST présidente de la VICTORIA Keys S.A.S
- Gérant de la SARL JOUVE IMMOBILIER
- Gérant de la SARL GESTHAB
- Gérant de la SARL LE CAMPUS
- Gérant de la SNC IMMO 2D
- Représentant permanent de la SAS FINANCIERE IMMOBILIERE DE CHAMPAGNE, elle-même gérante de :
 - la SCI PATRIMINVEST
 - la SCI SAINT LUC
 - la SCCV 6 RUE PONSARDIN
 - la SCCV BEAUREGARD CONSTRUCTION
 - La SCCV GRAND CERF CONSTRUCTION
 - La SCCV CAC CONSTRUCTION
 - La SCCV AU FIL DE L'EAU
 - La SCCV HENRI IV CONSTRUCTION
 - La SCCV ARMONVILLE CONSTRUCTION
 - La SCCV SAINT HILAIRE CONSTRUCTION
 - La SCCV GOSSET Construction
 - La SCCV LES ROMAINS Construction
 - La SCI de l'ARQUEBUSE
 - LA SCI LE BELIER

Dépenses non fiscalement déductibles :

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du code des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice 2019 ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, au regard de l'article 39-4 du même code.

Filiales et participations :

Nous vous présentons par ailleurs l'activité de nos filiales résumée sur le tableau prévu à cet effet.

Prise de participations significatives ou de contrôle dans des sociétés ayant leur siège en France (article L233-6 ET L247-1 du code de commerce) :

Au cours de cet exercice, nous avons pris une participation de 40%, soit 400 €, dans la SCCV 3A BOULINGRIN à Reims .

Par ailleurs, la SCCV CHARLIER Construction : 75 € (7,50% de la société) ayant totalement achevée ses livraisons, a été soldée.

Répartition du capital – action d'auto-contrôle – option d'achat ou de souscription

Intéressement

Etat de la participation des salariés au capital social (article L.255-102 du Code de Commerce) :
néant.

Contrôle des Commissaires aux Comptes

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, nous tenons à votre disposition les rapports de votre Commissaire aux Comptes.

Par ailleurs, nous vous indiquons que la liste et l'objet des conventions courantes conclues à des conditions normales qui, en raison de leur objet ou de leurs implications financières sont significatives pour les parties, ont été communiqués aux administrateurs et aux Commissaires aux Comptes.

Nous espérons, en conséquence, que vous voudrez bien approuver les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2019, tels qu'ils vous sont présentés et accorder quitus de sa gestion à votre Président, vous assurant que tous ses efforts tendront à justifier la marque de confiance que vous lui aurez ainsi témoignée.

Nous allons maintenant vous passer la parole et vous apporter les précisions que vous pouvez souhaiter, puis ensuite nous passerons au vote des résolutions qui vous sont proposées.

LE PRESIDENT

FIC INVEST

Société par actions simplifiée au capital de 1 036 000 euros

Siège social : 25 rue de Bretagne

75003 Paris

493 417 372 RCS PARIS

**COPIE CERTIFIÉE
CONFORME
À L'ORIGINAL**

COMPTES SOCIAUX AU 31/12/2019

Désignation de l'entreprise : SAS FIC INVEST

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 1 2

Adresse de l'entreprise : 25 RUE DE BRETAGNE
75003 PARIS

Durée de l'exercice précédent * | 1 | 2 |

Numéro SIRET * 4 9 3 4 1 7 3 7 2 0 0 0 3 1

Néant ☐ *

					Exercice N clos le,		N-1		
					[3] [1] [1] [2] [2] [0] [1] [9]		[3] [1] [1] [2] [2] [0] [1] [8]		
			Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3		
							Net 4		
Capital souscrit non appelé (I)			AA						
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC				
		Frais de développement *	CX		CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG				
		Fonds commercial (1)	AH		AI				
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM				
		Terrains	AN		AO				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Constructions	AP		AQ				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS				
		Autres immobilisations corporelles	AT	45 869	AU	13 811	32 057	41 231	
		Immobilisations en cours	AV		AW				
		Avances et acomptes	AX		AY				
		Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT				
		Autres participations	CU	6 822 413	CV		6 822 413	6 822 088	
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Créances rattachées à des participations	BB		BC				
		Autres titres immobilisés	BD		BE				
		Prêts	BF		BG				
		Autres immobilisations financières *	BH		BI				
		TOTAL (II)	BJ	6 868 283	BK	13 811	6 854 471	6 863 320	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM				
		En cours de production de biens	BN		BO				
		En cours de production de services	BP		BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS				
		Marchandises	BT		BU				
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW				
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	656 258	BY		656 258	357 180	
		Autres créances (3)	BZ	907 715	CA		907 715	392 933	
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE				
DIVERS	Disponibilités	CF	195 881	CG		195 881	53 425		
	Charges constatées d'avance (3) *	CH	220	CI		220	67		
	TOTAL (III)	CJ	1 760 075	CK		1 760 075	803 606		
	Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
Ecart de conversion actif * (VI)		CN							
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	8 628 358	TA	13 811	8 614 547	7 666 926		
Renvois : (1) Dont droit au bail :				(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP		(3) Part à plus d'un an :	CR	777 399
Clause de réserve de propriété : *				Stocks :			Créances :		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

CEGELEC INFORMATIQUE
Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

②

BILAN - PASSIF avant répartition

Formulaire obligatoire (article 83 A
du Code Général des Impôts).

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

CEGELEC INFORMATIQUE

Désignation de l'entreprise : SAS FIC INVEST			Néant ☐ *		
			Exercice N	Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :	41 440)	DA	41 440	41 440
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB	1 150 199	1 150 199
	Écarts de réévaluation (2) * (Dont écart d'équivalence	EK	DC		
	Réserve légale (3)		DD	4 144	4 144
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours	B1	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*	EJ	DG		
	Report à nouveau		DH	2 200 372	1 642 347
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	415 629	558 024
	Subventions d'investissement		DJ		
	Provisions réglementées *		DK		
		TOTAL (I)	DL	3 811 785	3 396 155
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM		
	Avances conditionnées		DN		
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP		
	Provisions pour charges		DQ		
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS		
	Autres emprunts obligataires		DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	340 667	400 027
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs	EI	DV	2 496 271	2 232 702
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	34 117	12 252
	Dettes fiscales et sociales		DY	427 272	125 340
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ	1 499 800	1 499 800
Autres dettes		EA	4 632	647	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB		
	TOTAL (IV)	EC	4 802 761	4 270 770	
	Écarts de conversion passif *	(V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	8 614 547	7 666 926	
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital		18		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)		1C		
			1D		
			1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	2 274 215	197 682	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	84	27	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

CEGELEC INFORMATIQUE

Désignation de l'entreprise : SAS FIC INVEST

Néant ☐ *

		Exercice N				Exercice (N + 1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRDUIITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		F8		FC		
	Production vendue { biens* services*	FD		FE		FF		
		FG	874 348	FH		FI	874 348 444 477	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	874 348	FK		FL	874 348 444 477	
	Production stockée *				FM			
	Production immobilisée *				FN			
	Subventions d'exploitation				FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP			
	Autres produits (1) (11)				FQ	8 10		
	Total des produits d'exploitation (2) (II)					FR	874 356 444 488	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS		
	Variation de stock (marchandises) *					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	96 715 49 617	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	3 150 800	
	Salaires et traitements *					FY	246 591 225 100	
	Charges sociales (10)					FZ	108 306 99 673	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations : - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions					GA	9 173 4 637
							GB	
							GC	
							GD	
	Autres charges (12)					GE	9 1 299	
	Total des charges d'exploitation (4) (III)					GF	463 947 381 129	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							GG	410 409 63 359
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI		
PRDUIITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	134 296 557 493	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	3 933	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	138 229 557 493	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	23 493 44 980	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	23 493 44 980	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)							GV	114 735 512 512
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)							GW	525 144 575 871

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts).

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

CEGELEC INFORMATIQUE

Désignation de l'entreprise : SAS FIC INVEST				Néant ☐	
				Exercice N	
				Exercice (N - 1)	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	1 879
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	1 879
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	1 879
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	111 395 17 847
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	1 014 466 1 001 981
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	598 836 443 956
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)				HN	415 629 558 024
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO	
	(2)	Dont	- produits de locations immobilières	HY	
			- produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	
			- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		1H	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		1J	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		1K	
	6bis	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX	
	6ter	Dont amortissements des souscriptions dans les PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD	
	(9)	Dont transferts de charges		A1	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles: facultatives	A6	obligatoires	A9	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N	
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
INDEMNITE ALLIANZ DEGAT DES EAUX					1 879
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N	
				Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS D'EXERCICE CLOS LE : 31/12/2019

D'UNE DUREE DE 12 MOIS

CARACTERISES PAR LES ELEMENTS SUIVANTS :

- TOTAL DU BILAN :

- CHIFFRE D'AFFAIRE :

- RESULTAT NET :

I - FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE - REGLES ET METHODES COMPTABLES - METHODES D'EVALUATION

II - COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT - COMPTE DE REGULARISATION - FRAIS D'ETABLISSEMENT - FONDS COMMERCIAL, COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL, MONTANT DES AVANCES AUX DIRIGEANTS.

III - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

IV - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS

V - ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE, DES AMORTISSEMENTS, DES PLUS-VALUES ET DES MOINS-VALUES

ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE

ETAT DES AMORTISSEMENTS

VI - ETAT DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES, DEFICITS REPORTABLES

ETAT DES PROVISIONS

ETAT DES ECHEANCES, DES CREANCES ET DES DETTES

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

A - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais d'accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

B - PARTICIPATION, AUTRES TITRES IMMOBILISES, VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

C - STOCKS

Les stocks sont évalués suivant la méthode du "premier entré ,premier sorti". La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les travaux en cours sont valorisés au coût de revient comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais professionnels de vente, effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

D - CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

E - PROVISIONS REGLEMENTEES

Les provisions réglementées figurant au bilan comprennent la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

La contrepartie des provisions réglementées est inscrite au compte de résultat dans les charges et produits exceptionnels.

FIC INVEST

Clôture au: 31/12/2019

Ce document contient une mention expresse (art.1732 du CGI) ☐

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des couts historiques.

A - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur cout d'acquisition (prix d'achat et frais d'accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur cout de production.

B - PARTICIPATION, AUTRES TITRES IMMOBILISES, VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le cout d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

C - STOCKS

Sans objet.

D - CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

E - PROVISIONS REGLEMENTEES

Les provisions réglementées figurant au bilan comprennent la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

La contrepartie des provisions réglementées est inscrite au compte de résultat dans les charges et produits exceptionnels.

Les notes suivantes et les documents détaillés insérés dans la liasse fiscale
font partie intégrante des comptes annuels de l'entreprise

FIC INVEST
pour l'exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Ils se caractérisent par les données suivantes:

- Total du bilan:	8 614 547 Euros
- Chiffre d'affaires:	874 348 Euros
- Résultat net comptable:	415 629 Euros

PRODUITS A RECEVOIR

Montants des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Immobilisations financières	
- Intérêts courus	
Clients	
- Factures à établir	
Autres créances	
- Fournisseurs, rabais, remises, ristournes et avoirs à obtenir	
- Personnel	
- Organismes sociaux	
- Etat	
- Autres produits à recevoir	
Trésorerie	
- Intérêts courus à recevoir	

CHARGES A PAYER

Rattachés aux postes des dettes	Déductibles	Non déductibles
Dettes financières		
- Intérêts courus non échus		
Fournisseurs		
- Factures non parvenues	17 401	
Personnel		
- Congés à payer	21 142	
- Autres charges à payer		
- Participation		
Organismes sociaux		
- Charges sur congés à payer	9 091	
- Autres charges à payer		
Etat	75	
Associés		
Autres dettes		
- Clients, remises, rabais, ristournes et avoirs à accorder		
- Charges à payer diverses		
Trésorerie		
- Intérêts courus à payer	84	
- Intérêts courus sur concours bancaires		

FIC INVEST

Clôture au: 31/12/2019

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

	Montant
Produits d'exploitation	
Produits financiers	
Produits exceptionnels	
Total	

FIC INVEST

Clôture au: 31/12/2019

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

	Montant
Charges d'exploitation	220
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
Total	220

Cabinet BLOUET

Michel BLOUET

EXPERT-COMPTABLE DIPLOME
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Elise BLOUET

EXPERT-COMPTABLE DIPLOMEE
COMMISSAIRE AUX COMPTES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Aux associés

De la

FIC INVEST

Société par actions simplifiée

Au capital de 1 036 000 €

Siège social : 25 rue de Bretagne

75003 PARIS

Siret 493 417 372 00015 APE 652 E

EXERCICE AU 31/12/2019

Société par Actions Simplifiée au capital de 450 100 euros - Siège Social 35, Place de la République - 55700 STENAY
Tél. 03 29 80 68 65 - Fax : 03 29 80 39 54

Mail : michel.blouet@wanadoo.fr ou elise-blouet@orange.fr

N° SIRET 838 852 895 00013 - N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : FR 09 838 852 895

Cabinet BLOUET

Michel BLOUET

EXPERT-COMPTABLE DIPLOME
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Elise BLOUET

EXPERT-COMPTABLE DIPLOMEE
COMMISSAIRE AUX COMPTES

A l'assemblée générale ordinaire de la société **FIC INVEST**

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale en date du 30/06/2019, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de votre société relatifs à l'exercice clos le 31/12/2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relative à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Société par Actions Simplifiée au capital de 450 100 euros - Siège Social 35, Place de la République - 55700 STENAY

Tél. 03 29 80 68 65 - Fax : 03 29 80 39 54

Mail : michel.blouet@wanadoo.fr ou elise-blouet@orange.fr

N° SIRET 838 852 895 00013 - N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : FR 09 838 852 895

Cabinet BLOUET

Michel BLOUET

EXPERT-COMPTABLE DIPLOME
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Elise BLOUET

EXPERT-COMPTABLE DIPLOMEE
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous n'avons pas à signaler d'appréciations particulières qui, selon notre jugement professionnel, auraient été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

Les appréciations éventuellement portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de votre assemblée.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de votre Président et dans les documents adressés à votre assemblée sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assuré que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Nous vous informons de la prise de participation suivante :

Souscription de 400 parts sociales sur les 1 000 composant le capital social (soit 40% dudit capital) de la Société Civile de Construction Vente « A3 BOULINGRIN-REIMS » au capital de 1 000 €, dont le siège social est sis à Euralille (59 777) 594 Avenue Willy Brandt, immatriculée au Registre du Commerce de Lille sous le n° 879 972 156.

Société par Actions Simplifiée au capital de 450 100 euros - Siège Social 35, Place de la République - 55700 STENAY

Tél. 03 29 80 68 65 - Fax : 03 29 80 39 54

Mail : michel.blouet@wanadoo.fr ou elise-blouet@orange.fr

N° SIRET 838 852 895 00013 - N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : FR 09 838 852 895

Cabinet BLOUET

Michel BLOUET

EXPERT-COMPTABLE DIPLOME
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Elise BLOUET

EXPERT-COMPTABLE DIPLOMEE
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de la structure relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Stenay, le 12 Juin 2020

Commissaire aux Comptes

M. BLOUET

Société par Actions Simplifiée au capital de 450 100 euros - Siège Social 35, Place de la République - 55700 STENAY

Tél. 03 29 80 68 65 - Fax : 03 29 80 39 54

Mail : michel.blouet@wanadoo.fr ou elise-blouet@orange.fr

N° SIRET 838 852 895 00013 - N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : FR 09 838 852 895

Cabinet BLOUET

Michel BLOUET

EXPERT-COMPTABLE DIPLOME
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Elise BLOUET

EXPERT-COMPTABLE DIPLOMEE
COMMISSAIRE AUX COMPTES

ANNEXE DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicable en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Société par Actions Simplifiée au capital de 450 100 euros - Siège Social 35, Place de la République - 55700 STENAY

Tél. 03 29 80 68 65 - Fax : 03 29 80 39 54

Mail : michel.blouet@wanadoo.fr ou elise-blouet@orange.fr

N° SIRET 838 852 895 00013 - N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : FR 09 838 852 895

Désignation de l'entreprise : SAS FIC INVEST

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * | 1 | 2 |

Adresse de l'entreprise : 25 RUE DE BRETAGNE
75003 PARIS

Durée de l'exercice précédent * | 1 | 2 |

Numéro SIRET • 4 9 3 4 1 7 3 7 2 0 0 0 3 1

Néant ☐*

					Exercice N clos le,						N-1											
					[3 1 1 2 2 0 1 9]						[3 1 1 2 2 0 1 8]											
			Brut 1		Amortissements, provisions 2						Net 3						Net 4					
Capital souscrit non appelé (I)			AA																			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *		AB		AC																	
	Frais de développement *		CX		CQ																	
	Concessions, brevets et droits similaires		AF		AG																	
	Fonds commercial (1)		AH		AI																	
	Autres immobilisations incorporelles		AJ		AK																	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL		AM																	
	Terrains		AN		AO																	
	Constructions		AP		AQ																	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR		AS																	
	Autres immobilisations corporelles		AT	45 869	AU	13 811	32 057						41 231									
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Immobilisations en cours		AV		AW																	
	Avances et acomptes		AX		AY																	
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS		CT																	
	Autres participations		CU	6 822 413	CV		6 822 413						6 822 088									
	Créances rattachées à des participations		BB		BC																	
	Autres titres immobilisés		BD		BE																	
	Prêts		BF		BG																	
	Autres immobilisations financières *		BH		BI																	
	TOTAL (II)		BJ	6 868 283	BK	13 811	6 854 471						6 863 320									
	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements		BL		BM																
En cours de production de biens		BN		BO																		
En cours de production de services		BP		BQ																		
Produits intermédiaires et finis		BR		BS																		
Marchandises		BT		BU																		
CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes		BV		BW																	
	Clients et comptes rattachés (3) *		BX	656 258	BY		656 258						357 180									
	Autres créances (3)		BZ	907 715	CA		907 715						392 933									
	Capital souscrit et appelé, non versé		CB		CC																	
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD		CE																	
DIVERS	Disponibilités		CF	195 881	CG		195 881						53 425									
	Charges constatées d'avance (3) *		CH	220	CI		220						67									
	TOTAL (III)		CJ	1 760 075	CK		1 760 075						803 606									
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW																			
	Primes de remboursement des obligations (V)		CM																			
régularisation	Ecart de conversion actif * (VI)		CN																			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	8 628 358	IA	13 811	8 614 547						7 666 926									
	Envois : (1) Dont droit au bail :				CP		(3) Part à plus d'un an :						CR 777 399									
Cause de réserve la propriété *				Stocks :				Créances :														

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

es explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

②

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts).

Désignation de l'entreprise : SAS FIC INVEST

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

		Exercice N -	Exercice N - 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 41 440)	DA	41 440 41 440
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	1 150 199 1 150 199
	Écarts de réévaluation (2) * (Dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	4 144 4 144
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	2 200 372 1 642 347
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	415 629 558 024
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
		TOTAL (I)	DL
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	340 667 400 027
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	2 496 271 2 232 702
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	34 117 12 252
	Dettes fiscales et sociales	DY	427 272 125 340
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	1 499 800 1 499 800
Autres dettes	EA	4 632 647	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	4 802 761 4 270 770
	Écarts de conversion passif * (V)	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	8 614 547 7 666 926
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C 1D 1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	2 274 215 197 682
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	84 27

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

CEGELEC INFORMATIQUE

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2019

Formulaire obligatoire l'article 63 A du Code Général des Impôts.

Désignation de l'entreprise : SAS FIC INVEST

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

		Exercice N				Exercice (N - 1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC	
	Production vendue { biens* services*	FD		FE		FF	
		FG	874 348	FH		FI	444 477
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	874 348	FK		FL	444 477
	Production stockée *					FM	
	Production immobilisée *					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	
	Autres produits (1) (11)					FQ	10
	Total des produits d'exploitation (2) (II)					FR	444 488
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	
	Variation de stock (marchandises) *					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	49 617
	Impôts, taxes et versements assimilés * COMMISSAIRE AUX COMPTES					FX	800
	Salaire et traitements *					FY	225 100
	Charges sociales (10)					FZ	99 673
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations : { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions				GA	4 637
						GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE	1 299
	Total des charges d'exploitation (4) (III)					GF	381 129
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	63 359
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	557 493
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	3 933
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
CHARGES FINANCIÈRES	Total des produits financiers (V)					GP	557 493
	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	44 980
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
	Total des charges financières (VI)					GU	44 980
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	512 512
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	575 871

CEGELEC INFORMATIQUE

④ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts).

Désignation de l'entreprise : SAS FIC INVEST

Néant ☐ *

										Exercice N		Exercice (N - 1)		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA	1 879			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB				
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC				
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD	1 879			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE				
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF				
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions									HG				
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH				
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	1 879			
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ				
Impôts sur les bénéfices *										HK	111 395	17 847		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	1 014 466	1 001 981		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	598 836	443 956		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)										HN	415 629	558 024		
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO				
	(2)	Dont { - produits de locations immobilières - produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (6) ci-dessous)								HY 1G				
	(3)	Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier								HP HQ				
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								1H				
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées Michel BLOUET								1J				
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées COMMISSAIRE AUX COMPTES								1K				
	6bis	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du CGI) 35, place de la république d'ASSOCIATION JENAY TEL: 03.29.80.68.65								HX				
	6ter	Dont amortissements des souscriptions dans les PME innovantes (art. 237 du CGI) 23, rue de la République Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)								RC RD				
	(9)	Dont transferts de charges								A1				
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)								A2				
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A3				
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A4				
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles: facultatives		A6		obligatoires		A9						
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :									Exercice N			
											Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
INDEMNITE ALLIANZ DEGAT DES EAUX												1 879		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :									Exercice N				
										Charges antérieures		Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

RENVIS

CEGELEC INFORMATIQUE